



SALON DE  
L'IMMOBILIER DE  
CÔTE D'IVOIRE

## BON DE COMMANDE EXPOSANT

**CLIENT :** .....

### RÉSERVATION DU STAND [30% de réduction si réservation effectuée avant le 15 Déc. 2023] :

Superficie	Numéro(s) de stand	Prix	
> 9 m <sup>2</sup>	.....	1.170.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
		900.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
> 18 m <sup>2</sup>	.....	2.340.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
		1.700.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
> 27 m <sup>2</sup>	.....	3.510.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
		2.500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
> 36 m <sup>2</sup>	.....	4.680.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
		3.300.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
> 54 m <sup>2</sup>	.....	7.020.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
		5.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>

### OFFRES DE SPONSORING [20% de réduction si réservation effectuée avant le 15 Déc. 2023]

<b>Sponsor Platine :</b> Stand 54m <sup>2</sup> avec emplacement premium. Visibilité sur tous les supports promotionnels (physiques et digitaux). Créneau de Conférence. Diffusion de film institutionnel entre les conférences. Accès illimité à l'espace VIP. Bannières personnalisées dans l'ensemble du salon. Accès à la liste complète des participants à l'événement pour le suivi des prospects. 20 Coupons repas par jour. Couverture TV.	25.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
	20.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Sponsor Or :</b> Stand 36m <sup>2</sup> avec emplacement premium. Visibilité sur 50% des supports promotionnels (physiques et digitaux). Créneau de Conférence. Accès illimité à l'espace VIP. Bannières personnalisées dans la zone d'accueil du salon. Accès à la liste complète des participants à l'événement pour le suivi des prospects. 15 Coupons repas par jour.	10.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
	8.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Sponsor Argent :</b> Stand 18m <sup>2</sup> avec emplacement premium. Visibilité sur 15% des supports promotionnels (physiques et digitaux). Créneau de Conférence. Accès illimité à l'espace VIP. Bannières personnalisées dans la salle de conférences. Accès à la liste complète des participants à l'événement pour le suivi des prospects. 10 Coupons repas par jour.	5.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
	4.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>

<b>VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE À LA CARTE :</b>		
<b>Partenaire Espace B2B :</b> Visuel et logo à l'intérieur et sur le panneau d'accueil. Diffusion de film institutionnel sur les écrans dans l'espace.	1.500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Partenaire Espace VIP :</b> Visuel et logo à l'intérieur et sur le panneau d'accueil. Diffusion de film institutionnel sur les écrans dans l'espace. Dépliants disponibles et mis en relief dans les salons.	2.500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Partenaire Service de garde pour enfants :</b> Visuel et logo à l'intérieur et sur le panneau d'accueil des différentes zones de restauration. Diffusion de film institutionnel sur les écrans au sein des espaces.	1.000.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Partenaire Gourmet :</b> Visuel et logo à l'intérieur et sur le panneau d'accueil des différentes zones de restauration. Diffusion de film institutionnel sur les écrans au sein des espaces.	2.500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Sponsor Awards :</b> Remise du trophée par un responsable de l'entreprise. Logo sur le trophée. Mention du nom du partenaire dans les coupures de presse. Liste : Meilleur Projet immobilier (3 catégories), Meilleur Projet d'Aménagement Foncier, Prix Féminin de l'immobilier, Prix du meilleur projet commercial, Prix de l'efficacité énergétique et du développement durable, Prix du Meilleur Produit Financier Immobilier, Prix du grand public.	500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
<b>Sponsor Tournoi de Foot :</b> Logo sur les supports de communication (physiques et digitaux). Trophée au nom du Partenaire. Mention dans les coupures de presse. Remise du Trophée. Annonces et Mentions. Stand d'exposition. Ligue des Champions de l'immobilier.	2.500.000 FCFA	<input type="checkbox"/>
Logo sur le site web pendant 1 an + hyperlien vers votre site web [+100.000 visiteurs uniques par mois par an]	Inclus avec le stand	<input checked="" type="checkbox"/>
Créneau horaire pour conférence face au grand public [Invitations personnalisées à un public cible de 150 à 200 personnes et Planning diffusé sur les réseaux sociaux]	490.000F	<input type="checkbox"/>
Créneau horaire pour conférence face aux professionnels [Invitations personnalisées à un public cible de 100 à 150 personnes sélectionnées adéquatement]	890.000F	<input type="checkbox"/>
Oriflamme personnalisée en zone d'accueil [Positionnée Entre la zone de parking et l'entrée principale du salon]	790.000F	<input type="checkbox"/>
Affichage au sol de 7 à 9 autocollants de format 30cmx30cm dans les allées en direction de votre stand	390.000F	<input type="checkbox"/>
Interview sur Plateau TV du Salon [Interview diffusée sur la page Facebook quelques heures après la prise de vue. Audience cible de 10.000 personnes, local et diaspora]	390.000F	<input type="checkbox"/>

Spot vidéo de présentation diffusée pendant les pauses en salle de conférences. Spot de 1'30.	790.000F	<input type="checkbox"/>
Logo sur le panneau de fond de scène de salles de conférences	750.000F	<input type="checkbox"/>
<b>AMÉNAGEMENT DU STAND :</b>		
▪ Stand PVC/ALU nu, 2 chaises, 1 table, 1 prise électrique, moquette [Par stand de 9m <sup>2</sup> ]	Inclus avec le stand	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Impression et Pose de vinyle	19.000F / m <sup>2</sup> x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Présentoir à brochure	20.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Support TV	40.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location TV 46'	65.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Kakemono digital	95.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Salon complet blanc [1 fauteuil 2 places, 2 fauteuils 1 place, 1 table basse]	150.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Fauteuil 1 place	45.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Fauteuil 2 places	55.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location table basse	20.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location salon tabouret [2 tabourets, 1 table haute]	65.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Tabouret	25.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Comptoir	25.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Location Chaise VIP	5.000F / jour x .....	<input type="checkbox"/>
<b>REPAS ET SNACKS :</b>		
▪ Repas pour 2 personnes par 9m <sup>2</sup> de stand durant les deux jours de salon grand public	Inclus avec le stand	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Repas par personne supplémentaire durant les deux jours de salon	50.000F x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Pack Hydratation [50 bouteilles d'eau minérale 33cl, 15 sodas, 5 boissons énergisantes]	25.000F x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Pack Apéritif [Assortiment de Fromages, Charcuterie, Olives, Vins]	50.000F x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Pack Gourmandise [100 empanadas, 100 mini pizzas, 10 mini sandwich, 20 sodas]	50.000F x .....	<input type="checkbox"/>

▪ Pack Petit Déj' [10 Croissants, 10 Pains au chocolat, 10 Pains au raisin, 20 bouteilles d'eau 33 cl, 10 mini jus de fruits]	35.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
<b>GOODIES :</b>			
▪ T-shirt couleur uni avec logo avant/arrière	4.500F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Polo couleur uni avec logo avant	7.500F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Lot de 100 Cartes de visite	12.500F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Casquette couleur uni avec logo	3.500F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Kakemono [85cm x 200cm]	75.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Porte-clé personnalisé	1.500F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Stylo personnalisé	700F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Clé USB personnalisée	10.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Mug ou Tasse à café personnalisée	10.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Plaque A4 4 volets papier glacé	1.900F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Lot de 100 Flyers A5	95.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Lot de 1.000 Flyers A6 recto verso	45.000F	x .....	<input type="checkbox"/>
▪ Lot de 10 Bloc-notes format A5	20.000F	x .....	<input type="checkbox"/>

<b>Prix Total</b>	..... F CFA
TVA (18%)	..... F CFA
<b>TOTAL TTC</b>	..... F CFA

en lettres .....

.....

Nous soussignés, ....., confirmons notre participation à la septième édition du Salon de l'immobilier de Côte d'Ivoire selon les termes indiqués dans ce document.

<p><b>Le montant de la commande sera réglé par :</b></p> <p><b>Chèque :</b> à établir à l'ordre de <b>MINDICI CORPORATION</b></p> <p><b>Virement :</b> à l'ordre de MINDICI CORPORATION, Compte Bancaire ECOBANK # CI059-01056-121222495001-67</p>	<p><b>Date :</b> ..... / ..... / 20.....</p> <p><b>Signature + cachet</b></p>
--	---

## **Conditions Générales de Ventes SICI 2024**

Le Contrat liant l'Organisateur et l'Exposant est constitué des présentes conditions générales valant règlement général, du bon de commande, dûment signé par l'Exposant. L'Exposant reconnaît avoir eu connaissance de ce document et en accepter les termes. Les présentes conditions générales de vente et leurs annexes s'appliquent à tout Exposant du Salon.

### **A-ORGANISATION**

Le Salon de l'Immobilier de Cote d'Ivoire [SICI] est organisé par l'agence Ivoirienne Canadienne MINDICI Corporation, spécialiste en communication créative.

### **B-LIEU ET DATES**

La septième édition du Salon de l'immobilier de Cote d'Ivoire se déroulera dans le Hall 1 du Parc des Expositions d'Abidjan les Samedi 2 et Dimanche 3 Mars 2024. En cas d'impossibilité de disposer des espaces prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après avoir avisé le participant, et dans ce cas, son inscription se trouvera alors résiliée de plein droit, avec remboursement de la totalité du montant payé pour la réservation.

### **C-OBJET**

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'Organisateur organise et gère le Salon. Il précise les obligations et les droits respectifs de l'Exposant et de l'Organisateur. L'Exposant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

### **D- ADMISSION, INSCRIPTION, REGLEMENT, ANNULATION**

Les Exposants se doivent de fournir des prestations de qualité, de sa fabrication ou dont il est agent ou concessionnaire, conformes à la réglementation Ivoirienne, compatibles avec la thématique de la manifestation. Tout professionnel désirant exposer sur le Salon adresse à l'Organisateur un bon de commande (dossier d'inscription) dûment remplis et signés. A l'envoi du dossier, l'Exposant paie un acompte de quarante pour cent (40%) du montant total du bon de commande. A défaut, l'Organisateur ne pourra accepter la commande. L'Organisation se réserve le droit de refuser tout dossier d'inscription pour quel que motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. Le dossier d'inscription au SICI 2024 est définitif et irrévocable. La réservation devra être effectuée au plus tard 45 jours avant le salon, dont le solde devra être payé 30 jours avant la tenue du Salon. En cas de désistement à quelle que date que ce soit, et pour quelle que cause que ce soit, le signataire du dossier d'inscription doit le faire par lettre recommandée avec Accusé de Réception au siège social de l'Organisateur. S'il le fait plus de trente (30) jours avant la date du salon, 50% du prix sera due à l'Organisateur à titre d'indemnité. S'il le fait moins de trente (30) jours avant la date du Salon, la totalité du prix sera due à l'Organisateur. A défaut de règlement à l'échéance convenue, la présente sera résiliée de plein droit, et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers l'Organisateur du dit règlement. En cas de refus de la réservation, les sommes versées en acompte seront remboursées en totalité. Il en est de même pour les Exposants en liste d'attente, lorsqu'un Stand ne peut leur être attribué, faute de place disponible à l'ouverture du Salon. L'acceptation de la réservation est constatée par la réponse de l'Organisateur, qui peut consister en une facture adressée à l'Exposant. Est susceptible d'être annulée, malgré son acceptation et même après les opérations de répartition de Stands, la demande de réservation émanant, d'un Exposant dont les affaires sont gérées, pour quelque cause que ce soit, par un mandataire de justice ou avec son assistance, ou d'une entreprise qui dépose son bilan entre la date de demande de réservation et la date d'ouverture du Salon. Toutefois, l'Organisateur peut librement, au cas où l'entreprise est judiciairement autorisée à poursuivre son exploitation, décider de maintenir sa participation, sous réserve du paiement immédiat des sommes dues. Pendant toute la durée du Salon, les Exposants ne retireront aucun de leurs produits avant la fin de la manifestation.

### **E- LE GUIDE DU SALON**

Concernant le Guide du Salon, l'Organisateur dispose à titre exclusif des droits de rédaction, de publication et de diffusion dans l'enceinte du Salon et à l'extérieur, à titre gratuit et/ou payant. Les renseignements indispensables à sa rédaction sont fournis par les Exposants sous leur responsabilité et, vingt (20) jours au plus tard avant la date d'ouverture du Salon. Si l'Exposant fournit les éléments avec retard, l'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de la non parution des informations le concernant. De même, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être rendu responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autre qui pourraient s'y produire. Il pourra refuser l'insertion ou modifier tout texte qui paraîtrait contraire à l'intérêt du Salon.

### **F- PRESTATIONS AUX SPONSORS ET AUX EXPOSANTS**

- En supplément des packages prédéfinis, des actions peuvent être rajoutées à la demande des sponsors et des Exposants. Les tarifs seront automatiquement communiqués à des conditions avantageuses pour les sponsors.
- Chaque action pourra être discutée et adaptée à une demande spécifique de l'Exposant ou du sponsor, sous réserve d'acceptation par l'Organisateur.
- Certains éléments de communications sont accessibles hors forfaits à tous les exposants intéressés. Il leur suffit d'en exprimer le besoin auprès de notre équipe.
- Certains prix sont susceptibles d'être changés. L'Organisateur est tenu d'en informer l'exposant ou le sponsor à l'avance.
- Certaines actions sont susceptibles d'être annulées faute de demande suffisante.

### **G- REGLES COMMERCIALES**

Il est interdit à l'Exposant de céder ou de sous louer tout ou partie de son emplacement, sans l'accord de l'Organisateur, sous peine d'exclusion immédiate. Aucune action de communication ou de marketing direct, hors celles convenues dans le cadre des offres de chaque entreprise citée dans ce dossier, n'est autorisée sur le site sans une demande préalable à l'Organisateur. Toute action de communication fait l'objet d'une autorisation moyennant un droit d'accès au salon. L'Exposant s'engage à recevoir des visiteurs

sur son stand pendant toute la durée du Salon. L'Exposant devra prévoir sur son Stand une personne responsable de la bonne tenue générale et à laquelle pourra s'adresser valablement l'Organisateur. Durant les heures d'ouverture, il est interdit de laisser les objets exposés recouverts, il est également interdit de procéder au nettoyage des Stands. Le personnel employé doit être d'une tenue correcte et d'une attitude courtoise. Les interviews, enquêtes par des journaux, périodiques, revues ou firmes privées, sont strictement interdites à l'intérieur du Salon, sauf accord préalable de l'Organisateur.

#### **H- ASSURANCES**

L'Organisateur a souscrit dans le cadre de son activité une assurance responsabilité civile. Cette responsabilité ne pourrait s'étendre, en aucun cas, aux dommages causés par des tiers aux exposants. Hormis les périodes de fermeture du salon ou l'organisateur est responsable de la sécurité de l'ensemble du site, l'Exposant est responsable du matériel lui appartenant ou des biens confiés ou apportés lors du salon.

#### **I- LOI APPLICABLE ET LITIGE**

La loi applicable au Contrat est la loi Ivoirienne. L'Organisateur statuera sur tous les cas nécessitant son arbitrage dans le cadre de l'exécution du Contrat. L'Exposant reconnaît être informé et avoir accepté que les décisions par l'Organisateur dans ce cadre seront sans appel et immédiatement exécutoires. Dans le cas de contestations, l'Exposant s'engage à soumettre sa réclamation par écrit à l'Organisateur avant toute autre procédure. En cas de litige pouvant survenir pendant le salon ou à propos de l'interprétation du Contrat, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal de Commerce d'Abidjan, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

#### **J- INSTALLATIONS DES STANDS ET SECURITE**

L'Organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands avant l'ouverture du Salon et le communique aux exposants au plus tard six (6) semaines avant l'ouverture. L'Organisateur établit le plan du Salon et effectue la répartition des emplacements en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Exposants. L'Organisateur se réserve le droit de modifier la surface et/ou la disposition du Stand demandée par l'Exposant. Cette modification n'autorise pas l'Exposant à résilier unilatéralement sa réservation. La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée s'il apparaît une différence entre les cotes indiquées sur le plan et les dimensions réelles du Stand. Toute réclamation concernant l'emplacement du Stand doit être présentée par écrit sous trois (3) jours. Passé ce délai, l'emplacement proposé est considéré comme accepté par l'Exposant. L'Organisateur ne peut en aucun cas réserver un emplacement, ni garantir celui-ci d'une édition sur l'autre. La décoration particulière des Stands est effectuée par les Exposants à leurs frais et sous leur responsabilité, doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics, le Règlement d'Architecture et la signalétique arrêtés par l'Organisateur (les modalités d'affichage, conditions d'emploi, procédés techniques, et conditions d'animation). Pour toute infraction, L'Organisateur se réserve le droit de faire supprimer, détruire ou modifier, aux frais de l'Exposant concerné, les installations qui nuiraient à l'aspect général du Salon. Les Exposants prennent les emplacements dans l'état où ils les trouvent et les rendre dans l'état où ils les ont pris lors de leur entrée en jouissance. Toute détérioration causée par un Exposant et/ou par ses préposés et/ou par ses installations, matériels ou marchandises est à la charge de cet Exposant. L'Exposant devra être présent ou mandater une personne dûment habilitée sur son Stand lors de la visite des services chargés de la sécurité et se conformer, tout au long du Salon, aux mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics, aux mesures de sécurité prises par l'Organisateur ou par le gestionnaire de site.

#### **K- LOGISTIQUE**

Des badges d'accès sont mis à disposition des Exposants en vue d'être distribués gratuitement par les Exposants à leur personnel. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune opération commerciale sous quelque forme que ce soit, ni servir de cartes d'invitation à leurs clients. Nul ne peut être admis dans l'enceinte du Salon sans présenter un titre d'accès émis ou admis par l'Organisateur. Celle-ci se réserve le droit de refuser l'entrée de l'exposition à qui que ce soit sans en donner les raisons. L'Exposant est tenu de se conformer aux instructions de l'Organisateur relatives à la réglementation des entrées et sorties des marchandises. En concertation avec l'Organisateur, l'Exposant sera autorisé à procéder à une livraison dès que les stands seront prêts pour l'accueillir. Les produits et matériels apportés au Salon ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, en sortir pendant sa durée. A la livraison, une liste du matériel sera établie par la sécurité du salon et vérifiée lors de l'enlèvement à la fin du salon. Si les Exposants ou leurs agents ne sont pas présents pour recevoir leurs colis ou autres envois à l'attention de l'Exposant, l'Organisateur ne s'engage en aucun cas à les réceptionner à sa place. Les manipulations de marchandises ne peuvent être faites qu'en dehors des heures d'ouverture. Il appartiendra aux Exposants d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités. L'Organisateur est le seul et unique à œuvrer sur la sonorisation générale du Salon (stands inclus), et ce pour sa bonne tenue. Les photographes et cinéastes ne sont admis que sur autorisation de l'Organisateur. L'emploi de télé-vidéo et de tous procédés audio-visuels dans les stands est autorisé. Il est impératif de rappeler qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Salon.